



Conakry, le **16 MAY 2024**.....

APPEL A CANDIDATURES
Avis de recrutement pour les postes de :
1-Administrateur provisoire
2-Directeur Général

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UN (1) ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE DE LA SOCIETE GUINEENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE (SOGAM)
ET D'UN (1) DIRECTEUR GENERAL DU FONDS DE GARANTIE AUTOMOBILE (FGA)**

Le Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée a engagé des réformes pour créer un écosystème favorable au développement du secteur financier guinéen en général et du secteur des assurances en particulier. Pour ce faire, il a instruit la Direction Générale de la Supervision des Institutions Financières d'entamer le projet de restructuration de certaines sociétés et organismes particuliers du secteur des assurances en vue de les doter d'équipes plus dynamiques, expérimentées, innovantes et orientée résultat.

Le recrutement d'un (1) Administrateur provisoire de la SOGAM et d'un (1) Directeur Général du FGA est l'une des actions clés de ce plan d'action stratégique de développement. Le bon fonctionnement de ces deux entités entend augmenter globalement le niveau de la culture des assurances en Guinée.

Titre du poste : 1- Administrateur provisoire de la SOGAM

I- Principales missions et responsabilités

Placé sous l'autorité du Comité de Surveillance de la SOGAM, mis en place par le Comité des Agréments, l'Administrateur Provisoire aura la responsabilité globale de la gestion de la SOGAM. Il doit présenter au Comité de Surveillance tous les six (6) mois un compte rendu sur sa mission et, au plus tard vingt-quatre (24) mois à compter de sa nomination, un rapport d'évaluation de l'entreprise assorti de ses conclusions sur les possibilités de son redressement ou de sa liquidation.

Ainsi, l'Administrateur provisoire veillera à ce que la SOGAM soit administrée et gérée avec professionnalisme et en stricte conformité avec les procédures de l'institution.

Il s'agit entre autres de :

- Revoir l'organisation de l'institution ;
- Elaborer ou mettre à jour les manuels de procédures ;
- Accepter ou refuser les assurances ;
- Signer les contrats d'assurance, les quittances, les correspondances et toutes les pièces de la gestion active ;
- Signer les traités de réassurance ;
- Autoriser le règlement des sinistres ;
- Intenter et suivre toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant ;
- Garantir par toutes voies légales et règlementaires le recouvrement des sommes dues par les sociétaires....

II- Profil du Candidat

Niveau de formation

- Avoir au **minimum** un diplôme d'études supérieures de niveau BAC + 5 en Banque et Assurances, Economie, Finances, Comptabilité, Droit ou toute autre discipline connexe ;
- Un diplôme en assurances constituerait un avantage ;

Expérience professionnelle

- Avoir au moins dix (10) années d'expérience professionnelle pertinente à des niveaux de responsabilité progressive dans le domaine des assurances ou de la réassurance.

Conditions Générales

- Être de nationalité guinéenne ;
- Jouir de ses droits civils et civiques ;
- Ne pas avoir été condamné pour une des infractions incompatibles avec la direction d'une société d'assurance telles que prévues par l'article 387 de la Loi L/2016/034/AN portant code des assurances de la République de Guinée.

Compétences attendues

- une connaissance approfondie du secteur des assurances et de la réassurance ;
- une très bonnes connaissances de la réglementation des assurances ;
- une grande capacité à communiquer ;
- d'excellentes capacités rédactionnelles ;
- faire preuve d'un esprit d'équipe et d'une bonne ouverture d'esprit ;
- Faire Preuve d'une grande intégrité morale ;
- faire preuve d'une rigueur, une discrétion et une confidentialité soutenues et remarquables.

Titre du poste : 2- Directeur Général
--

I- Principales missions et responsabilités

Placé sous l'autorité du Conseil d'Administration, le Directeur Général aura la responsabilité de la gestion du Fonds de Garantie Automobile (FGA). Il sera chargé de l'opérationnalisation, de la promotion et de l'évaluation de l'impact du FGA et devra engager tous les acteurs concernés de manière à ce qu'ils soient utilisés régulièrement et de façon optimale.

Le Directeur Général veillera à ce que le FGA soit administré et géré avec professionnalisme et en stricte conformité avec les procédures de l'institution.

Il s'agit entre autres de :

- Contribuer à l'augmentation du niveau de la culture d'assurance en Guinée ;

- Engager des campagnes de sensibilisation et de contrôle du défaut d'assurance automobile pour lutter contre la non-assurance en Guinée ;
- Contribuer au renforcement de la relation entre assureurs et assurés, assureurs et organisations syndicales des transporteurs, services de sécurité routière, Ministère des transports, Associations des Médecins conventionnés, ordre des avocats... ;
- Prendre en charge les sinistres relevant de son domaine de compétence et contribuer en amont et en aval dans la prévention et la sécurité routière ;
- S'assurer du bon fonctionnement et de la durabilité du FGA ;
- Gérer l'opérationnalisation du FGA, évaluer les actions, identifier les contraintes de mise en œuvre et recommander des mesures correctives ;
- Etablir à l'avance le programme de travail et le budget annuels soumis au Conseil d'Administration du FGA ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et de contrôle du FGA avec l'appui des autres organismes du marché que sont : l'APAG, le BNG-CB CEDEAO et le Pool TPV ;
- Agrandir le nombre de souscripteurs à l'assurance automobile en s'assurant que les services fournis par les compagnies d'assurance répondent aux besoins des assurés et en gardant de bonnes relations avec l'ensemble des acteurs intervenants dans la sécurité routière ;
- Communiquer régulièrement avec le Conseil d'Administration du FGA et autres acteurs clés ;
- Transmettre à l'autorité de tutelle (BCRG) des rapports sur l'opérationnalisation, les activités et la performance et ce, conformément à la réglementation ;
- Contrôler, coordonner et s'assurer que les processus d'enregistrement et de validation des informations et pièces justificatives fournies par les victimes sont en conformité avec les procédures, les statuts et règlement intérieur du FGA ;
- Manager l'équipe et prendre les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs du FGA ;
- Coordonner l'évaluation des procédures et outils du FGA et instaurer un système d'amélioration continu ;
- Maintenir les règles d'éthique et de déontologie au sein de l'équipe ;
- Etablir des contacts avec des réseaux nationaux d'experts techniques...

II- Profil du Candidat

Niveau de formation

- Avoir au ***minimum*** un diplôme d'études supérieures de niveau BAC + 5 en Banque et Assurances, Economie, Finances, Comptabilité, Droit ou toute autre discipline connexe ;
- Un diplôme en assurances constituerait un avantage ;

Expérience professionnelle

- Avoir au moins dix (10) années d'expérience professionnelle pertinente à des niveaux de responsabilité progressive dans le domaine des assurances ou de la réassurance.

Conditions Générales

- Être de nationalité guinéenne ;
- Jouir de ses droits civils et civiques ;
- Ne pas avoir été condamné pour une des infractions incompatibles avec la direction d'une société d'assurance telles que prévues par l'article 387 de la Loi L/2016/034/AN portant code des assurances de la République de Guinée.

Compétences attendues

- une connaissance approfondie du secteur des assurances et de la réassurance ;
- une très bonnes connaissances de la réglementation des assurances ;
- une grande capacité à communiquer ;
- d'excellentes capacités rédactionnelles ;
- faire preuve d'un esprit d'équipe et d'une bonne ouverture d'esprit ;
- Faire Preuve d'une grande intégrité morale ;
- faire preuve d'une rigueur, une discrétion et une confidentialité soutenues et remarquables.

DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Pièces à fournir

Le dossier de candidature pour chaque poste doit comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- Un curriculum vitae détaillé, certifié sincère ;
- Une copie certifiée conforme de chaque titre, diplôme et attestation de qualification ;
- Les attestations de travail légalisées pour les postes occupés mentionnés dans le CV ;
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

Les dossiers complets devront être déposés uniquement, les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30, soit :

- Sous pli fermé avec la mention " **Candidature au poste de (intitulé du poste)**" à déposer au Secrétariat de la Direction Générale de la Supervision des Institutions Financières, sis à Kaloum, boulevard du commerce- BCRG. Contact : **+224 622 548 1 65** ;
- par e-mail avec pour objet "Candidature au poste de (intitulé du poste)" à l'adresse suivante : recrutement@bcr-guinee.org. Le dossier de candidature électronique doit être attaché dans un fichier unique au format PDF et au nom du candidat.

La **date limite est fixée au vendredi 24 mai 2024** et les candidatures non parvenues par les voies indiquées ci-haut seront systématiquement rejetées.

MODALITES DE RECRUTEMENT

- Tout dossier incomplet sera rejeté ;
- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés ;
- Les candidats présélectionnés subiront des tests à la Banque Centrale.

La Banque Centrale